

Règlement

Trail des Yrondelles 2026

Ce règlement est susceptible d'être modifié en fonction des contraintes sanitaires le jour de la course.

Organisateurs

Le trail des Yrondelles est organisé par Alvernia Sport Nature, association loi 1901, dont le siège est domicilié à la Mairie d'Yronde-et-Buron, 1 rue Principale, 63270 Yronde-et-Buron.

Parcours :

3 parcours de distances différentes sont proposés :

- **L'Yrond'S** : 11Km, 400 m de dénivelé positif*, accessible à partir de la catégorie Cadet U18 (né en 2011 et avant)
- **L'Yrond'M** : 24Km et 1100m de dénivelé positif*, accessible à partir de la catégorie Espoir-U23 (né en 2007 et avant)
- **L'Yrond'L** : 40Km et 1600m de dénivelé positif*, accessible à partir de la catégorie Espoir-U23 (né en 2007 et avant) Ouverture à la catégorie Junior-U20 (né en 2009 et avant) uniquement pour le 2^{ème} relais

Ce parcours peut être couru en SOLO ou en RELAIS en équipe de 2.

Relais 1 : 23Km et 800m de dénivelé positif

Relais 2 : 17Km et 800m de dénivelé positif

L'accès au relais se fait par ses moyens personnels, par la route de Sarlan (D755) direction Fontcrépon à 2,7km du départ.

**Attention : suivant les réglages et systèmes de mesure utilisés, les dénivelés et kilométrages peuvent varier. Les distances des parcours du trail des Yrondelles sont calculées à partir d'une trace au format GPX importée sur le site www.manifestations sportives.com*

Date et horaires :

Dimanche 18 octobre 2026 à Yronde et Buron (63)

Départs : Salle polyvalente de Yronde et Buron (Rue du Comparu)

- **8h00** : L'Yrond'L solo et relais 40 km*, 1600 m D+
- **9h30** : L'Yrond'M 24 km* 1100 m D+
- **10h30** : L'Yrond'S 11 km*, 400m D+

Barrière-horaire :

L'organisation souhaite permettre au plus grand nombre, quel que soit son rythme, de rejoindre l'arrivée. Néanmoins, des barrières horaires sont mises en place afin de ne pas maintenir la présence des bénévoles et le dispositif de sécurité de manière déraisonnablement prolongée. Les barrières horaires indiquées ci-dessous sont données à titre indicatif. L'organisation se réserve le droit de les modifier en cas de nécessité pour la sécurité des participants. En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter ou raccourcir l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires. Toute décision sera prise par l'organisateur. L'organisation se réserve le droit à travers son équipe (serre-files, secouristes, ...) de mettre hors course un concurrent jugé non apte à finir la course.

Pour l'Yrond'L (solo et relais) :

- Barrière-Horaire 1 : PK 23 à 11h45
- Barrière-Horaire 2 : PK 34 à 14h00

Pour l'Yrond'M :

- Barrière-Horaire : PK 18 à 14h00

Pour ces 2 parcours, les coureurs arrivant à ces points après les délais définis seront redirigés vers l'arrivée et seront classés après le dernier coureur ayant parcouru l'intégralité du parcours.

Conditions d'inscription

- **Catégories d'âge :**

- L'Yrond'S est accessible à partir de la catégorie Cadet U18 (nés en 2011 et avant)
- L'Yrond'M et l'Yrond'L solo et relais sont accessibles à partir de la catégorie Espoir-U23 (né en 2007 et avant)
- Le 2^{ème} relais de l'Yrond'L est accessible à la catégorie Junior-U20 (né en 2009 et avant)

- **Licences sportives / Pass Prévention Santé (PPS)**

Conformément à l'article II-A-3 de la réglementation des manifestations hors-stade et en référence à l'article L231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA délivré par la FFA en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées)
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le **Pass de Prévention Santé** (ou « PPS ») mis en place par la FFA et accessible en suivant le lien internet : <https://pps.athle.fr/>

NB : Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué dans l'année avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Sauf convention contraire, la personne majeure ne peut pas présenter à l'organisateur une licence d'une autre fédération.

- Pour les personnes mineures :

Pour les personnes mineures de toutes nationalités, leur participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur soit :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées). La licence Athlé entreprise est délivrée conformément aux Règlements généraux de la FFA.
- D'un questionnaire relatif à son état de santé renseigné conjointement par l'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale, dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports.

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le mineur attestent auprès de la FFA que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée **en compétition** datant de moins de six mois.

Dans le cas où les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication, ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

L'accès aux courses n'est pas autorisé au canicross, cycles, et autres 2 roues.

Inscriptions

Ouverture des inscriptions le 1er juillet 2026.

Les inscriptions se font uniquement en ligne.

Liens :

- <https://alverniasportnature.wordpress.com/>
- ou
- <https://altichrono.fr/>

Les inscriptions sont limitées à 600 participants

- L'Yrond'S : 300
- L'Yrond'M : 200
- L'Yrond'L : 100 solo et relais

Toute inscription implique la connaissance et l'acceptation complète du règlement.

Clôture des inscriptions en ligne le 17 octobre 2026 20h00 (dans la limite du nombre de dossards disponibles)

Droits d'inscription

- L'Yrond'S : 12 euros / tarif réduit pour les cadets-juniors : 5 euros
- L'Yrond'M : 20 euros
- L'Yrond'L : 32 euros
- Relais Yrond'L : 35 euros par équipe

Une majoration de 3 euros sera appliquée à partir du 4 octobre 2026.

Toute inscription sur place sera soumise à majoration supplémentaire de 3 euros. (En fonction des dossards disponibles)

Votre inscription comprend :

- Le dossard
- Les ravitaillements sur les parcours et à l'arrivée
- Le lot d'accueil
- La sécurité et les secours
- Le chronométrage officiel
- Les photos souvenirs

Ces tarifs ne comprennent pas les frais d'inscription en ligne par NJuko.

Annulation, remboursement, échange et transfert de dossard

Tout engagement est personnel.

Le **remboursement** pour cause médicale est possible sous conditions de présentation d'un certificat de contre-indication à la pratique de la course à pied, **jusqu'au 1^{er} octobre**.

Les transferts de dossards seront acceptés en vous adressant à alverniasportnature@gmail.com **jusqu'au 10 octobre 2026**. Au-delà de cette date, aucun échange ou transfert d'inscription ne sera possible, quel que soit le motif invoqué. Les coureurs qui rétrocèdent leur dossard seront reconnus responsables en cas d'accident survenu ou provoqué par le remplaçant durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Retrait des dossards

Les horaires et lieu seront communiqués sur le site internet de la course ainsi que sur les différents réseaux sociaux.

Le retrait sur place sera possible jusqu'à 15 minutes avant le départ de chaque course, à la salle polyvalente de Yronde (parking devant la salle).

NB : Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible pendant toute la durée de la course, non plié.

Matériel demandé

Matériel vivement conseillé pour les 3 parcours :

- Téléphone portable en état de fonctionnement
- Vivres de course
- Une poche à eau ou bidon de 0,5 L minimum
- Eco-tasse : il ne sera pas donné de gobelets sur les ravitaillements.
- Tenue adaptée aux conditions météorologiques.
- **Le port du dossard est obligatoire**, il doit rester parfaitement visible et accessible tout au long de la course.
ATTENTION : Le dossard est porteur de la puce de chronométrage : Dossard mal porté = pas de classement !
- Les bâtons sont autorisés.

Ravitaillements

- L'Yrond'S : ravitaillement liquide au Km 7
- L'Yrond'M : ravitaillement solide et liquide au km 12
- L'Yrond'L solo : ravitaillements solide et liquide aux km 17 et 28
- L'Yrond'L relais 1 : ravitaillement solide et liquide au Km 17, ainsi qu'au passage de relais
- L'Yrond'L relais 2 : ravitaillement solide et liquide au Km 5

Un ravitaillement liquide et solide sera disponible à l'arrivée pour tous les participants.

ATTENTION : Pas de gobelets sur les ravitaillements, pensez à vous équiper en conséquence !

Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite auprès SMACL Assurances pour la durée de l'épreuve.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Sécurité

Le balisage sera réalisé avec des fanions roses, panneaux indicateurs, rubalise, et complétés par des signaleurs. Les participants s'engagent à respecter le code de la route (traversées de routes) et les indications des signaleurs. Lors des traversées de route les coureurs sont arrêtés par les signaleurs en cas de circulation.

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent et de prévenir le PC course ou les secours.

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement.

Les frais des soins médicaux chirurgicaux, d'hospitalisation, d'évacuation et de rapatriement restent à la charge des participants. Il appartient à chaque coureur de se porter mutuellement assistance en cas de besoin et de prévenir les secours. En cas de nécessité, l'organisateur mettra à disposition, et dans l'intérêt de la personne secourue, tous les moyens appropriés. La personne secourue supportera les frais résultants de l'emploi de ces moyens exceptionnels et devra également assurer son retour du point où elle aura été évacuée. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti. En cas d'impossibilité de joindre le PC Course, les coureurs peuvent appeler directement les organismes de secours (18 ou 112 Pompiers, 15 Samu)

Chronométrage

Le chronométrage est assuré par les organisateurs et **Altichrono**, par puces électroniques.

Classement et récompenses

Classement scratch et par catégories.

Récompenses pour les 3 premiers hommes et femmes de chaque course

Récompenses pour les relais : 1ers de chaque catégorie Hommes, Femmes et relais mixtes

Récompenses du (de la) plus jeune et du doyen(ne) toute course confondue

Récompense surprise avec tirage au sort au cours de la course

Charte du coureur

Les parcours traversent des parcelles privées et sont ouverts au public uniquement le jour de la course.

Par respect

-pour les propriétaires de ces parcelles

-pour l'environnement

-pour ne pas mettre en péril les organisations futures du Trail des Yrondelles,

Nous vous demandons de ne pas jeter au sol vos détritits, de respecter la végétation.

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent et de prévenir les secours.

En cas d'abandon, le coureur est tenu de le signaler auprès des bénévoles présents sur le parcours ou en contactant l'organisateur.

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Vie privée, informatique et liberté

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés » les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Toute participation au trail des Yrondelles implique que le participant accepte et autorise la publication de ses données personnelles (nom, prénom, date de naissance) sur le site internet de la FFA et de la compétition susvisée. Les coordonnées pourront en outre être communiquées aux partenaires de l'épreuve. Si les participants ne le souhaitent pas, ils disposent de la possibilité de s'y opposer en le précisant auprès de la société qui gère les inscriptions.

Annulation

L'organisateur et l'équipe médicale se réservent la faculté d'annuler ou de modifier une ou plusieurs épreuves en fonction de la situation sanitaire, météorologique, sur requête de l'autorité administrative, en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre.

Acceptation du règlement

Avec son inscription, le participant :

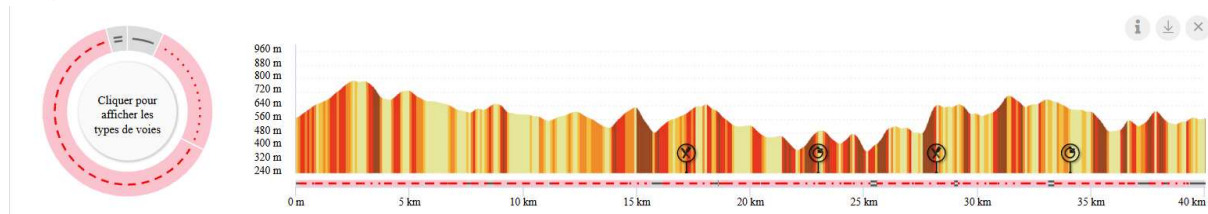
- Accepte sans aucune réserve le présent règlement et l'éthique de course ;
- S'engage à suivre le parcours prévu (présence de contrôleurs sur certains points) ;
- S'engage à remettre son dossard en cas d'abandon à un point de contrôle ou à un secouriste en cas de blessure.

Tout manquement à l'une de ces règles entraînera une pénalité de temps ou la mise hors course du participant sur décision de la direction de course.

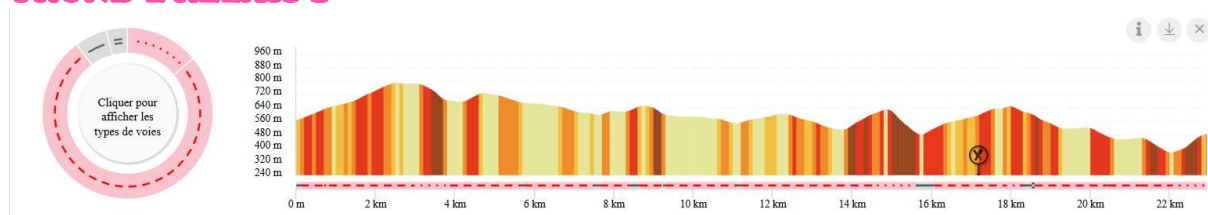
	DEPARTS	DISTANCES (KM)	D+ (M)	CATEGORIES	TARIFS			
					Normal	Réduit (cadets & juniors)	A partir du 4/10/25	Sur place
YROND'S	10h30	11	400	Cadets (U18) et +	12	5	+3€	+3€
YROND'M	9h30	24	1100	Espoirs (U23) et +	20	/		
YROND'L SOLO	8h00	40	1600	Espoirs (U23) et +	32	/		
YROND'L RELAIS	8h00	23 / 17	800 / 800	Espoirs (U23) et + (Juniors (U20) pour le 2 ^{ème} relais uniquement)	35	/		

PROFILS DES PARCOURS

YROND'L



YROND'L RELAIS 1



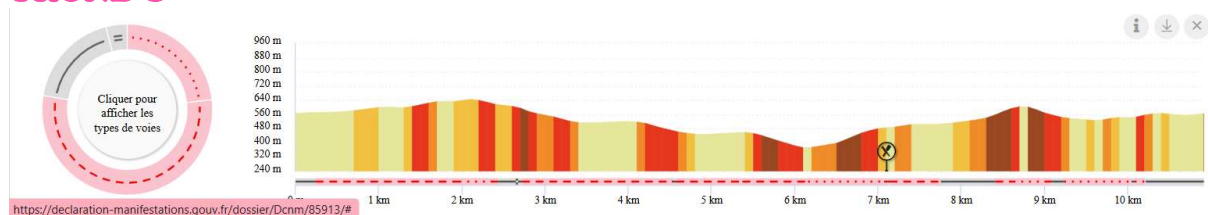
YROND'L RELAIS 2



YROND'M



YROND'S



ACCES ZONE DE RELAIS

